

En Seine-Maritime, trois dames de la cantine suspectées d'avoir détourné de la nourriture

3-4 minutes

Mi-septembre, trois femmes travaillant à la cantine de l'école de Goderville ont été interpellées par les gendarmes. Elles sont suspectées d'avoir détourné de la nourriture.



Trois femmes travaillant à la cantine de l'école primaire de Goderville (Seine-Maritime) ont été interpellées, elles sont soupçonnées d'avoir détourné de la nourriture.

(©Illustration/Actu.fr)

Par [Murielle Bouchard](#) Publié le 7 Oct 21 à 15:33 mis à jour le 7 Oct 21 à 16:56

La mairie de **Goderville (Seine-Maritime)** a déposé une plainte à la gendarmerie, constatant que la marchandise livrée par le prestataire choisi pour la **cantine** de l'école primaire n'était pas intégralement distribuée aux enfants. L'information révélée par le quotidien [Paris-Normandie](#) a été confirmée à *76actu* par le procureur de la République du **Havre**, Bruno Dieudonné. Trois **femmes**, toutes travaillant à la cantine, ont été interpellées dans le cadre de cette affaire.

« Elles ont reconnu les faits tout en les minimisant »

« La plainte a été déposée mi-septembre par la mairie. Mais les doléances de parents d'élèves étaient déjà remontées aux services municipaux depuis de nombreux mois », explique Bruno Dieudonné, procureur de la République.

Dans cette plainte, la mairie fait état du constat que depuis un certain temps, la marchandise livrée par des prestataires et destinée donc à la cantine, n'était pas intégralement servie. Des enfants se plaignaient régulièrement de ne pas avoir le repas annoncé ou sa totalité.

Elles découpaient les cordons bleus pour en servir moins

Les gendarmes ont ouvert une enquête et ont rapidement établi que « trois personnes qui intervenaient à des titres divers au sein de la cantine détournaient de la marchandise ». Selon l'enquête, les faits auraient eu lieu entre janvier et septembre 2021. Interpellées, les trois femmes mises en cause ont

reconnu « tout en minimisant les faits ».

Selon le procureur, l'argument avancé par l'une d'elle consistait à dire « qu'il s'agissait de restes emportés plutôt que de la nourriture détournée ». Reste que des éléments du dossier auraient établi que « certaines denrées n'étaient effectivement pas distribuées aux enfants et étaient détournées. Ces personnes utilisaient un subterfuge pour masquer ces détournements. L'une d'entre elles a expliqué notamment que plutôt que de présenter un cordon-bleu entier, elles découpaient des petits morceaux, et donc la part laissée dans l'assiette était moindre que ce qui était prévu. Ce qui permettait de détourner de la marchandise ».

Les trois mises en cause seront selon le procureur « rapidement convoquées devant un délégué du procureur pour une composition pénale où leur sera proposée une peine d'amende ».

Cet article vous a été utile ? Sachez que vous pouvez suivre 76actu dans l'espace [Mon Actu](#). En un clic, après inscription, vous y retrouverez toute l'actualité de vos villes et marques favorites.